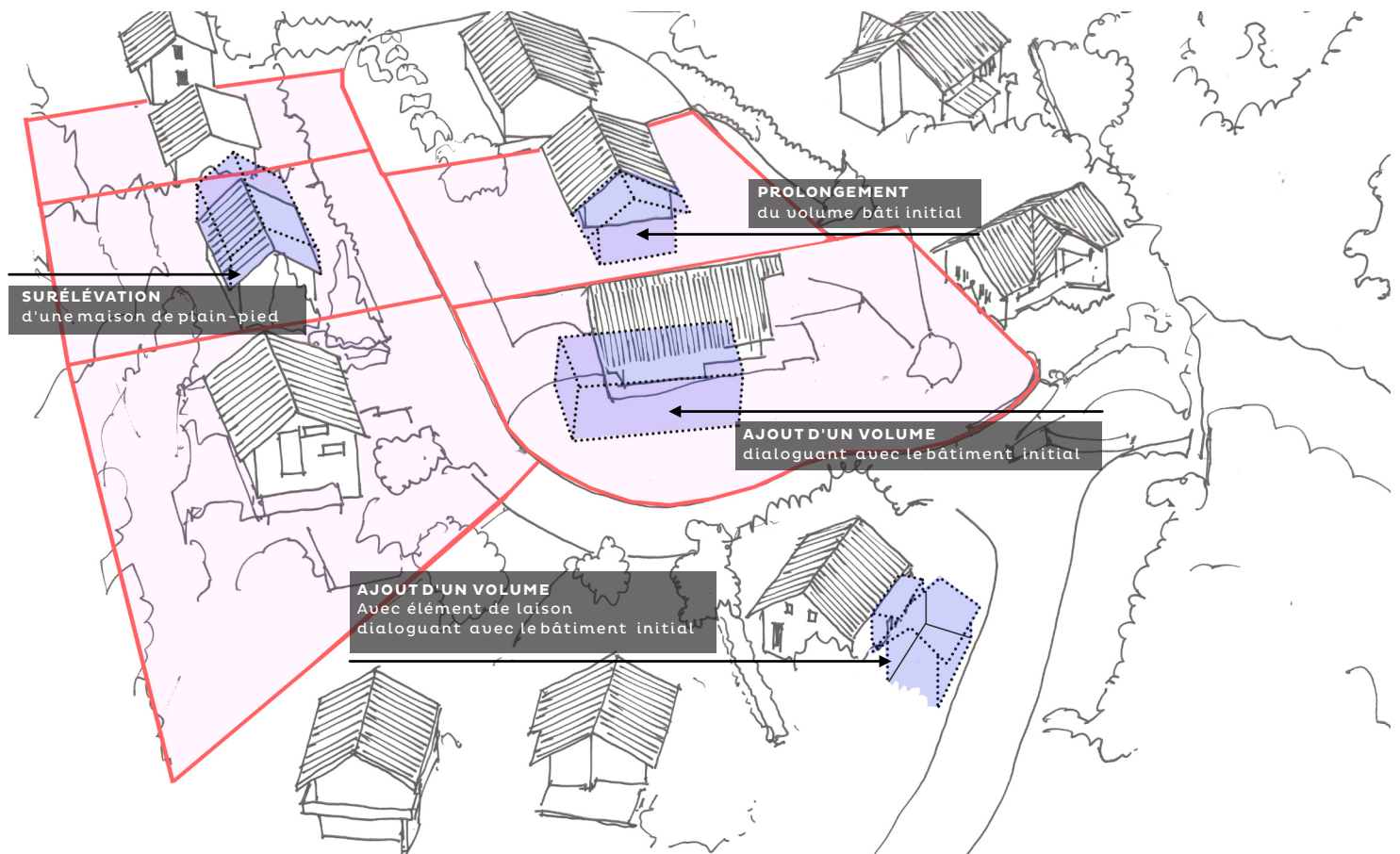


Agrandir sa maison

.....
Une maison évolue au fil du temps et des besoins d'usages, renouvelés et changeants. Intervenir sur une maison existante pour l'agrandir est une modification majeure qui doit s'étudier avec soin pour en exploiter le meilleur parti.





agrandir sa maison

Au fil des années, la maison peut s'agrandir pour améliorer le confort de ses habitants, répondre à l'évolution de la famille, créer de nouvelles pièces, aménager un nouveau logement qui accueillera un parent ou un locataire...

L'extension change l'aspect de la maison, elle modifie du même coup le paysage de la rue et du quartier.

L'enjeu d'un agrandissement réussi est donc double : s'intégrer dans le paysage, tout en améliorant la qualité de vie de la famille.

Un tel projet correspond à une véritable démarche architecturale, qui demande un investissement en temps et en argent. Il faudra donc s'assurer en amont que la simple réorganisation de la maison ne suffit pas à répondre aux besoins.

Un volume simple sera toujours préférable, suivant trois règles principales de composition :

- Rehausser un volume, en prenant soin de respecter la typologie des couvertures,
- Etendre un volume dans sa continuité propre,
- Ajouter un volume, avec possibilité d'éléments de liaison.

DÉFINIR LES BESOINS

Le projet d'agrandissement doit porter attention au style architectural d'origine, à la structure de la maison et à son organisation intérieure.

Mais il doit aussi prendre en compte le jardin, l'environnement bâti et végétal, la topographie et l'orientation. Il est essentiel de définir les besoins et les usages des habitants :

Quelle surface supplémentaire ? Quelle relation avec les autres pièces ? Quel éclairage ?...

L'extension pourra être l'occasion de donner plus de confort et de lumière à la maison existante. Il faudra toutefois veiller à ce qu'elle n'empiète pas trop sur le jardin, ne perturbe pas le voisinage, et ne dénature pas la maison d'origine.





MIMÉTISME OU CONTRASTE ?

Lors d'un projet d'agrandissement, la maison doit garder une certaine cohérence. Pour réussir l'intégration des nouvelles constructions, deux stratégies sont possibles. La plus simple consiste à conserver la même écriture architecturale que la maison originale, dans ses proportions, les matériaux et teintes choisis, pour fondre l'extension dans l'ensemble.

À l'inverse, on pourra travailler par contraste, en cherchant toujours à faire dialoguer le nouveau et l'ancien, grâce à un registre plus contemporain assumé et maîtrisé.

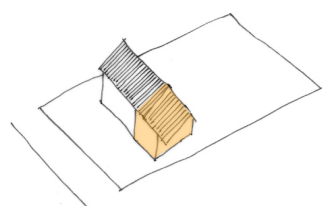
Dans certains cas, l'emploi du bois, de la pierre ou du métal peut même permettre de donner un caractère nouveau à la maison.

TROIS MANIÈRES D'AGRANDIR LA MAISON

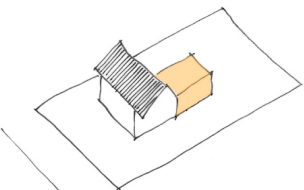
Avant toute chose, la maison doit être bien implantée sur la parcelle, avoir une forme simple et des procédés de construction qui rendent l'extension possible.

Certaines règles doivent être respectées pour préserver l'harmonie générale de la construction: le volume principal de la maison doit rester l'élément dominant, en masse et en hauteur.

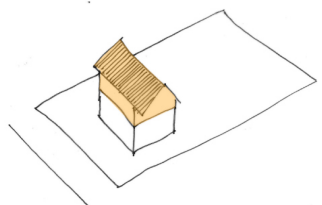
Et d'une manière générale, pour maîtriser l'impact du projet dans le paysage, on cherchera à ne pas trop fragmenter les volumes et à ne pas disperser les constructions sur le terrain.



Prolonger le volume initial
Lorsque la largeur de la parcelle le permet, le volume initial de la maison peut se prolonger en continuité de hauteur et de largeur.



Addition ou adjonction au volume initial
Des annexes peuvent s'ajouter au volume initial, dans le prolongement du volume existant (adossé au pignon, ou perpendiculairement si la parcelle est étroite).



Surélever le volume initial
Lorsque la parcelle est trop contrainte, on peut augmenter la maison d'un niveau supplémentaire (si le règlement d'urbanisme le permet), mais il est nécessaire d'évaluer la capacité de la structure à supporter une telle surcharge.

UN PATRIMOINE LOCAL

un habitat évolutif et articulé

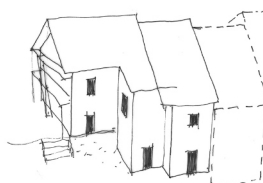
Initialement voué à un usage mixte humain, agricole et animal, l'habitat haut-alpin s'est adapté au fil des époques aux besoins et aux usages de ses occupants. Il était fréquent qu'il connaisse une série d'agrandissements, liés à l'essor des productions agricoles. Granges, fenils, étables et autres abris pour animaux venaient s'agréger à la construction initiale.



En Haut-Guil, la maison-bloc traditionnelle est souvent articulée en plusieurs modules fonctionnels juxtaposés, évoluant au fil du temps. Les modules sont mitoyens, différenciés par des couvertures indépendantes. Le 1er module abrite la fuste (étable+logis+fenière) le 2ème module abrite la "fougagno" ou les chambres-resserres, le 3ème module abrite les circulations.

réinterpréter les principes locaux

Le modèle très courant de la maison à volumétrie simple mais articulée autour d'un espace commun produit une grande diversité de volumes et d'agrandissements possibles.



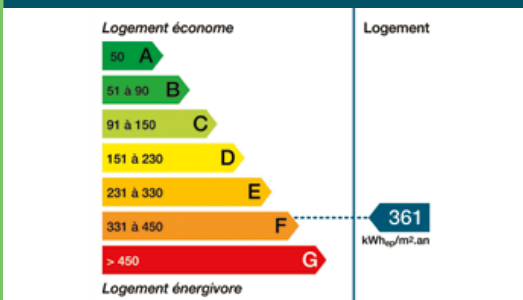
L'évolution de la famille et des modes de vie pouvait justifier de nouvelles constructions. Ces extensions et annexes se sont développées en maintenant un ensemble bâti cohérent et compact (surélévation, extension linéaire) ou plus étendu. Deux principes majeurs peuvent guider de façon traditionnelle une extension sur des ensembles groupés, suivant les lignes de faîtages ou suivant les pentes, ou suivant les deux principes. Le volume initial doit demeurer lisible, les extensions doivent être mineures.



ÉNERGIE & CLIMAT

Le bilan de performance thermique

Les travaux d'agrandissement sont une bonne occasion pour réaliser un bilan des performances d'ensemble de la maison et viser une amélioration globale du confort thermique. On peut en profiter pour mieux l'isoler. Remplacer les menuiseries ou le système de chauffage est une des pistes de travaux éligibles à des aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat. Depuis le 1^{er} avril 2023, les logements les plus économes doivent faire l'objet d'un audit énergétique en cas de vente.



→ Renseignez-vous auprès de l'ADEME.

Les travaux d'agrandissement sont une bonne occasion pour réaliser un bilan des performances d'ensemble de la maison et viser une amélioration globale du confort thermique. On peut en profiter pour mieux l'isoler. Remplacer les menuiseries ou le système de chauffage est une des pistes de travaux éligibles à des aides et prêts pour amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEIL

- 01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Aggrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ à télécharger sur www.caue05.com/fiches-conseils

→ à télécharger sur le site de la DRAC PACA

Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA
udap05@culture.gouv.fr
 04 92 53 15 30 (Gap)

CAUE 05

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes

→ Réception du public sur rendez-vous

www.caue05.com
caue05@caue05.com
 04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine
 photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13
 Impression A L'atelier, Gap, édition 2024